

REAMENAGEMENT DES VOIRIES PUBLIQUES SUR LE SITE DE L'HOPITAL BROUSSAIS

Enquête publique

Du 5 février au 5 mars 2007

En mairie du XIV^e arrondissement à Paris

Commissaire-enquêteur : Mme Isabelle Lesens

Plan du rapport

01 Généralités	Page 3
02- Déroulement de l'enquête	Page 5
03- Contenu du registre d'enquête	Page 7
04- Analyse du registre d'enquête	Page 10
1. Principe du projet	
2. Accès côté rue Didot	
3. «Promenade haute»	
4. Lien entre la « promenade haute » et le square Auguste-Renoir	
5. Rue des Mariniers	
6. Voirie basse	
05- Commentaires de la commissaire-enquêteur	Page 13
A- Sur le principe du projet et sa conception générale	Page 13
1. Philosophie générale	
2. Gestion des nuisances sonores	
3. Objectifs de liaisons pédestres et cyclables et de « désenclavement »	
4. Répondre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques	
B- Sur les détails d'aménagement	Page 16
1. Placette Didot	
2. Promenade haute	
3. Voies circulées A, B, C et D	
4. Liaison ouest	
5. Liaison 2R dans le périmètre du projet	
6. Respect des règles de sécurité	
06- Synthèse des commentaires de la commissaire-enquêteur	Page 19
Conclusions motivées	Page 20

Plan du rapport

01 Généralités	Page 3
02- Déroulement de l'enquête	Page 5
03- Contenu du registre d'enquête	Page 7
04- Analyse du registre d'enquête	Page 10
1. Principe du projet	
2. Accès côté rue Didot	
3. «Promenade haute»	
4. Lien entre la « promenade haute » et le square Auguste-Renoir	
5. Rue des Mariniers	
6. Voirie basse	
05- Commentaires de la commissaire-enquêteur	Page 13
A- Sur le principe du projet et sa conception générale	Page 13
1. Philosophie générale	
2. Gestion des nuisances sonores	
3. Objectifs de liaisons pédestres et cyclables et de « désenclavement »	
4. Répondre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques	
B- Sur les détails d'aménagement	Page 16
1. Placette Didot	
2. Promenade haute	
3. Voies circulées A, B, C et D	
4. Liaison ouest	
5. Liaison 2R dans le périmètre du projet	
6. Respect des règles de sécurité	
06- Synthèse des commentaires de la commissaire-enquêteur	Page 19
Conclusions motivées	Page 20

1. Objet de l'enquête

Le site de l'hôpital Broussais, à Paris XIV°, fait actuellement l'objet de modifications d'usage. L'essentiel de son activité hospitalière a été transféré sur d'autres hôpitaux, en particulier Georges-Pompidou, à Paris 15°.

La plupart des bâtiments sont ainsi appelés à trouver une nouvelle affectation, et devraient être vendus par l'HP.

La Ville de Paris anticipe ces évolutions en proposant à enquête publique un projet concernant **les espaces de circulation**. Elle inscrit ce projet dans le cadre du GPRU ainsi que, bien entendu, dans le cadre de son PLU récemment adopté.

2. Cadre juridique de l'enquête

Cette enquête relève de la procédure dite « Loi Bouchardeau », s'agissant de « travaux d'investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. »

Elle ne vise pas à préparer une expropriation et est organisée par la mairie.

3. Description sommaire du projet

Le projet soumis à enquête porte exclusivement **sur la voirie**, entendue au sens large de voirie circulée et de voirie piétonne. Le dossier d'enquête a d'ailleurs été préparé sous la direction de la direction de la voirie et des déplacements de la mairie de Paris.

Ces espaces ne sont pas encore propriété de la Ville.

Le projet peut, par commodité, être décomposé en 4 modules :

- La voirie actuelle, qui serait partiellement mise à sens unique et dont les trottoirs seraient élargis. L'objectif indiqué est de permettre l'accès aux bâtiments pour les véhicules motorisés sans pour autant créer une nouvelle liaison à travers le quartier.
- La création d'un espace public dit « placette Didot » sur la partie Est du terrain. Cet espace serait créé par couverture du vide au-dessus de la Petite-ceinture, en prolongement de l'actuelle dalle supérieure du parking.

- La transformation de la dalle de parking en espace public traversable, après amputation d'une partie de sa largeur aux fins d'élargissement de la voie circulée.
- La création d'une jonction entre ce nouvel espace public et le square Auguste-Renoir, et, dans ce cadre, la modification de l'extrémité de la rue des Mariniers.

4. Composition du dossier d'enquête

Le dossier de l'enquête est composé d'un seul document fabriqué en interne, de format A3, relié à l'italienne. Il comporte 156 pages de textes, coupes, plans et illustrations diverses.

Les premières pages donnent à lire une « Note explicative du projet » qui en présente l'économie générale, avec les plans avant-après de l'ensemble du projet et deux extraits plus détaillés illustrant les deux variantes proposées pour l'extrémité de la rue.

02- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1. Désignation du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur a été désigné par décision du président du tribunal administratif de Paris en date du 27 septembre 2006.

2. Information

Les publications légales ont été effectuées dans les journaux Libération (parution le 17 janvier et le 6 février 2007) et le Parisien (mêmes dates).

Des affiches ont été disposées comme à l'accoutumée aux environs proches, et plus éloignés du site comme la mairie du XV°. Cet affichage a connu quelques défaillances, puisque, par exemple, le dimanche 11 février la commissaire-enquêteur a constaté qu'une affiche se trouvait sur le côté extérieur du boulevard Brune, à l'entrée de l'avenue Georges-Lafenestre, alors qu'il n'y en avait pas côté rue Didot. Plus critiquable, il n'était pas prévu de poser d'affiche aux abords immédiats du site, rue Didot ou rue des Mariniers. La commissaire-enquêteur a joué son rôle et les lacunes signalées ont été immédiatement comblées.

Par ailleurs, si le bulletin d'informations municipales ignorait l'enquête cela peut être mis sur le compte des reports de date de l'enquête. En revanche le site internet de l'arrondissement en faisait largement écho (avec dates et contenu), et le maire de l'arrondissement, lors de la réunion publique qu'il avait organisée pendant la période de l'enquête, a invité clairement et avec insistance les citoyens à y participer.

3. Préparation

Une période anormalement longue (plus de 3 mois) entre la nomination de la commissaire-enquêteur et le début de l'enquête aura au moins permis d'améliorer le dossier. Pas sur son fonds, mais au moins sur sa forme, puisque l'essentiel des demandes formulées par la commissaire-enquêteur ont été suivies d'effet (précision des mots et des titres, rédaction, ajout d'une notice explicative...).

Auparavant, M. Chaput, chef de la division sud à la direction de la voirie et des déplacements, m'avait reçue pour me présenter le projet. Madame Bellenger, adjointe au maire du 14° en charge de la circulation et des transports, m'a reçue à ma demande. Aucun élu ne s'est manifesté spontanément.

4. Déroulement

L'ouverture et la clôture de l'enquête se sont déroulées en l'absence de tout élu.

4 permanences se sont tenu, aux dates prévues, les lundi 5 février et 5 mars de 15 h à 19 h, le samedi 17 février de 9 h à 12 h et le mercredi 21 février de 15 h à 19 h.

Ces dates et horaires avaient été choisis pour tenter de donner le maximum de possibilités aux citoyens, et ce fut semble-t-il efficace puisque environ 130 personnes se sont présentées sur la période, et 37 messages individuels ou collectifs ont été inscrits au registre de l'enquête.

Il faut cependant noter que l'accès à la permanence n'était pas facilité après la fermeture des bureaux à 17 h puisqu'il fallait alors sonner pour entrer, ce qui n'était pas spécifié.

La première permanence a été calme avec quelques visiteurs seulement, les trois autres ont vu des visites quasiment sans interruption. Il n'y a pas d'indice permettant de penser que l'organisation aurait empêché quiconque le souhaitait de se manifester. D'ailleurs plusieurs textes sont arrivés par courrier.

J'ai accepté de visiter le site en compagnie du collectif Redessinons Broussais, et ai sollicité directement l'avis des Hôpitaux de Paris et de la Croix-rouge, premier nouvel occupant -déjà installé- du site. J'ai également pris contact avec la compagnie des sapeurs-pompiers, et ai rencontré l'architecte à son agence. M. Chaput, chef de la division sud à la Direction de la voirie de Paris, a répondu à mes questions lors de deux conversations téléphoniques.

03- CONTENU DU REGISTRE D'ENQUETE

37 messages ont été inscrits dans le registre mis à la disposition du public. La plupart émanent de personnes s'exprimant en leur nom, mais :

- 1 message émane d'un groupe d'étudiants en BTS Aménagements paysagers
- 6 signataires ajoutent à leur texte un document émanant du Collectif Redessinons Broussais
- 1 texte est une lettre co-signée par 4 responsables de l'association Paris14 Mariniers Pour la qualité de la vie, sise au 8 rue des Mariniers
- 1 autre est une pétition dotée de 194 signatures de résidents des 4 et 8 rue des Mariniers
- Et la dernière contribution émane du groupe Eco-construction de l'association Urbanisme et Démocratie.

Parmi les représentants d'organismes, on note un texte du président du Lorem (jeunesse et éducation populaire), et un texte de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

On trouvera dans les pages qui suivent un relevé des thèmes abordés, classés par lieu. Certains messages ont donc été répertoriés plusieurs fois.

Thèmes abordés dans le registre d'enquête.

Avis +/-	Avis et/ou propositions d'améliorations	N-bre
	(1) PROJET GLOBAL	
	Trop tôt puisqu'on ignore la destination des bâtiments	2
-	Pas de projet sur voie au sud du bât. R. Descartes	1
-	Garder le calme (relatif) ; projet « parachuté » ; refus de l'encouragement à la pratique du vélo (roulent sur les trottoirs du Bd Brune)	1
+	Approbation sans réserve	1
	Préserver le bâti, l'insérer dans la ville	1
	Maintenir vocation sociale et sanitaire	1
	Participer à la redynamisation du quartier : équipements publics	1
	(2) ACCES	
	Ouverture du site autour du bâtiment Descartes	1
	Accès à la petite-ceinture	1
	(3) PROMENADE HAUTE	
	Ajouter jeux de ballons	1
	Préférence pour un jardin	1
	Souhait de bancs, fontaine, terrasse de café	1
	Lieu de vie et d'activités pour le quartier	1
+	En faveur d'espaces sécurisés pour les enfants	1
+	Pas assez élaboré	1
+	Mais éviter effet « patinoire » (bois)	1
+	Trop linéaire	2
	Refus d'arbres en caisson	1
	Souhait de tables pour repas ou pique-niques	1
	Plus de jardins et de verdure !	1
	Essayer de ne pas réduire la largeur de la dalle	1
	Souhait de bassins	2
	Suggestion d'un kiosque à musique	2
	S'inspirer de réalisations barcelonaises (parc-promenade)	1
	Dalle impossible à démolir	1
	Pergolas plutôt que bacs	1
	Suggestion de revêtement de sols en matériaux « chauds » comme la brique, et zones en pelouse	1
	(4) LIEN PROMENADE HAUTE – SQUARE AUGUSTE-RENOIR	
	Rampe trop étroite	1
	Agrandir le jardin partagé	1
	Créer passage scooter-vélos par place des Mariniers, avec limitation physique des vitesses	1
	Faire rampe pavée sur la largeur prévue (sans changer le retournement)	coll.
	Crainte du bruit des mobylettes : passage étroit SVP	1
	« pas de rue avec des voitures qui tournent sans arrêt »	1
	Faire « amphithéâtre »	3

(5) RUE DES MARINIERS

Retournement à prendre sur le petit jardin à l'est	1
Préférence pour rond-point, éventuellement en raccourcissant la rue	1
Trop près des habitations	1
Servitudes de sécurité et aux accès pour services non pris en compte dans le projet	3 coll.
Ne pas amputer le triangle « parking » car les enfants y jouent	1
Penser aux accès autos à la crèche	1
Faire du rond-point un « espace vert carrossable » et en contrôler l'accès.	1
Ne rien changer pour préserver le calme	1
Changements inutiles	3
Crainte de bruits de circulation	2
Perte de l'aspect « résidentiel »	coll.
Difficultés avec la sortie du parking	coll.
+ Variante 2 pour meilleure continuité	1
Zone arrière vers Lorem et crèche : à traiter avec le reste, en l'intégrant au domaine de la Ville de Paris.	1
Réutiliser l'ensemble du « triangle » et faire revêtement végétal, même sous circulation automobile	1
Garder rond-point dans l'axe, mais en recul, quitte à prendre un peu de terrain de part et d'autre	1

(6) VOIRIE BASSE

Sous dalle non rétrécie, en sus du stationnement : « arcades » pour magasins, passage piétonnier à l'abri des intempéries,	1
Stationnement en épi ; stationnement deux-roues	1
Accès Véhicules lourds au niveau -1 du bât Leriche	1
Faire passer la circulation partiellement sous la dalle, ou bien mettre en sens unique alterné – afin de ne pas réduire la largeur de la dalle	1

04- ANALYSE DU REGISTRE D'ENQUÊTE

1. Principe du projet

On trouve relativement peu de remarques sur ce point, si ce n'est pour regretter que l'on s'intéresse à la voirie sans connaître l'usage des bâtiments, ou pour regretter que l'ensemble des espaces publics n'ait pas été intégré dans le projet.

2. Accès côté rue Didot

Pas d'opposition au principe de couverture de la voie ferrée, au contraire, approbation générale de l'idée de créer un espace de dégagement devant le bâtiment Descartes dont la vocation de centre culturel est considérée comme acquise par tous.

Une remarque concernant la non-prise en compte de l'arrière du bâtiment Descartes, et une remarque concernant la possibilité d'accéder, depuis cette nouvelle place, à la Petite-ceinture dans le cas où celle-ci deviendrait accessible au public.

3. «Promenade haute»

C'est sur ce point, avec les deux suivants, que se porte l'essentiel des remarques. Il est regretté que l'espace soit amputé d'une partie de sa largeur, il est souhaité, avant tout, qu'il devienne un « espace » (de vie) plutôt qu'un passage.

Nul ne remet en cause le fait qu'il soit raccordé au square Auguste-Renoir, mais tous ceux qui se sont exprimés sur le sujet ont souhaité que des tables et bancs, que un espace de jeux de ballons, que des bassins d'eau ... Un kiosque à musique a même été suggéré à deux reprises. Le projet de végétalisation a suscité des réserves, par son artificialisation (des arbres en bac) ou par le fait que l'on souhaite préserver l'espace au maximum (des pergolas et des plantes grimpantes ont alors été suggérées).

Deux remarques enfin portent sur le revêtement du sol.

4. Lien entre la « promenade haute » et le square Auguste-Renoir

Concernant l'accès à la dalle haute et son lien avec le square existant, il n'y a pas d'opposition de principe.

Mais plusieurs personnes proposent que l'accès soit plus généreux, soit grâce à une rampe plus large à la place de l'escalier prévu, soit par création d'un escalier plus ou

moins monumental qui servirait aussi d'amphithéâtre (avec une ou deux rampes en bordure). Il est également suggéré d'agrandir le jardin partagé.

Tous ces aspects sont liés avec le point suivant, car il est aussi demandé de faire en sorte que les mobylettes ne franchissent pas le passage, ou bien au contraire que vélos et mobylettes puissent passer, mais sans créer de gêne aux utilisateurs de l'espace vert.

5. Rue des Mariniers

C'est le bout de la rue qui est principalement concerné par le projet. Les remarques sont de deux ordres.

- **Retournement.** L'actuel petit rond-point semble apprécié par beaucoup, avec ses arbres au centre. Le fait qu'il soit dans l'axe paraît renforcer son caractère.

L'essentiel des avis négatifs porte sur les modifications portées à ce retournement, et en particulier à l'hypothèse numéro 2 impliquant d'utiliser le triangle situé au pied de l'immeuble du 4 de la rue.

Les craintes portent sur le bruit, sur la perte d'un espace de dégagement pour les enfants, sur la perte du caractère du site et de sa tranquillité ; les craintes portent également sur l'accessibilité des secours et des services (de tous ordres) à cet immeuble de grande hauteur. Plusieurs personnes craignent aussi pour la commodité de la sortie du parking.

- **Espaces de circulation piétonne.** Mais il est également souligné le mauvais fonctionnement du secteur à l'heure actuelle, accès au centre de loisirs Lorem et accès à la crèche. Il a donc été suggéré que la Ville se porte acquéreur de l'ensemble de l'espace « public » et y réalise un aménagement piétonnier de qualité.

6. Voirie basse

Alors que c'est la nécessaire requalification de la voirie « basse » qui fut le centre de ce projet, entraînant la proposition de requalification de la dalle du parking, peu de personnes s'y sont intéressés.

Seuls ceux qui souhaiteraient que la dalle conserve toute sa largeur (les deux associations) ont tenté de faire des propositions permettant d'atteindre leur objectif.

Ils se demandent s'il ne serait pas possible de faire un trottoir couvert, sous la dalle, avec création d'espaces commerciaux, ou d'y faire passer la circulation brièvement.

Ils proposent d'étudier la mise en sens unique alterné, réglé par des feux ou par un régime de priorités.

Les Pompiers, de leur côté, s'inquiètent du rehaussement de la chaussée qui empêcherait définitivement leur projet de création d'un musée des pompiers (nécessité d'accès au niveau -1 pour les véhicules lourds).

J'ai sollicité l'avis de la Croix-Rouge et de Hôpitaux de Paris. Ce dernier avis m'a été envoyé après la clôture, avec mon accord. J'ai également pris contact avec la brigade des sapeurs-Pompiers de Paris (en plus de leur intervention dans le registre).

Hôpitaux de Paris souhaite une modification mineure de l'angle de la chaussée au nord-ouest de façon à ce que la continuité du terrain lui permette de mieux l'utiliser, et souhaiterait que les cours urbaines de la façade sud du bâtiment René-Leriche soient plus larges.

Les Sapeurs-pompiers m'ont indiqué ne pas avoir été saisis des questions de sécurité pour les aménagements envisagés.

A- Sur le principe du projet et sa conception générale

1. Philosophie générale

Les souhaits des habitants relèvent d'un espace de vie, et de l'amélioration de la desserte pédestre des équipements publics de la rue des Mariniers.

Les objectifs de la Ville sont le « désenclavement », en particulier pour les piétons et les cyclistes.

Les craintes des habitants concernent la circulation motorisée.

Il semble possible de donner une suite favorable aux souhaits des habitants de disposer d'un espace de résidence plutôt que de « promenade ». Les arbres en alcôve n'ont pas séduit, l'aspect linéaire a été plutôt rejeté.

On ne peut que comprendre le regret exprimé par les habitants que le projet ne soit pas plus global, sans que l'on connaisse la destination des bâtiments, et sans que l'on tienne compte de l'ensemble de l'espace public, en particulier l'espace situé au sud des bâtiments Ambroise-Didot et René-Descartes, et au nord du bâtiment Les Mariniers.

Tout en reconnaissant la légitimité de ce regret, on doit noter que la destination de deux des bâtiments est connue, Gaudard-d'Alaines et René-Descartes. Mais seul le deuxième a été explicitement pris en compte dans le projet, ce que je regrette.

Pour ce qui est de l'intégration des voies sud au projet, il me semble possible de passer outre, même si leur destination (services ?) aurait pu être mentionnée.

Les demandes de création d'un espace plutôt que d'un passage plaident pour l'intégration à la composition de l'espace triangulaire situé au nord du bâtiment les Mariniers, comme cela a été suggéré.

2. Gestion des nuisances sonores

D'assez nombreuses craintes liées à la circulation motorisée et aux modifications du retournement de la placette des Mariniers ont été exprimées.

Les craintes quant au bruit qui proviendrait d'une augmentation de la circulation automobile ne me paraissent pas réellement fondées.

En revanche le désagrément causé par les mobylettes semble fondé en ce que le passage entre la rue des Arbustes et la rue des Mariniers est d'ores et déjà pratiqué.

3. Objectifs de liaisons pédestres et cyclables et de « désenclavement »

La Ville de Paris présente le projet comme devant contribuer au « désenclavement du site ».

Il fait partie du Grand projet de Renouvellement Urbain (GPRU), lequel a notamment, lui aussi, pour vocation de désenclaver le site de Broussais.

« Pour désenclaver le site de l'hôpital Broussais, une desserte interne est prévue, avec des liaisons ouvertes prioritairement aux piétons et cyclistes. La promenade Auguste Renoir sera prolongée jusqu'à la rue Didot. » (GPRU-Plaisance)

La plaquette de présentation de l'enquête, éditée par la Ville, indique que l'objectif est de :

« désenclaver le site, en favorisant la circulation des piétons et des vélos » (p. 1);
et « favoriser la circulation des piétons et des cyclistes, ainsi que répondre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques » (site de la mairie du 14°)

Le désenclavement pour les cyclistes et les piétons est un objectif non seulement affiché mais également pertinent.

Pour les cyclistes, le passage dans le secteur, d'ouest en est, est rendu délicat par la barrière des lignes ferroviaires. Les pistes cyclables du boulevard des Maréchaux ne résolvent que très partiellement le problème. Au nord du secteur, la rue Pierre-Larousse est en double sens unique inversé et n'a pas de continuité au-delà de la rue Raymond-Losserand.

Le nombre de vélos stationnés dans les rues suffirait à convaincre de la demande sociale dans ce domaine. Le 11 février nous avons compté 42 vélos accrochés aux grilles du square des Arbustes, face et sur toute la longueur de la résidence sociale, et 19 vélos accrochés aux barrières en Croix-de-Saint-André de la voie dite Square Alice.

Pour être réel, le « désenclavement » des cyclistes implique :

- Un passage direct de la voie A ouest à la rue des Arbustes

- La mise à double sens pour les cyclistes de l'ensemble des voies, ou, au moins, de la voie A ouest
- La mise à double sens de la rue Didot, de la rue d'Alésia au boulevard des Maréchaux, ou, à tout le moins, de la rue Pierre-Labrousse au boulevard ;
- L'amélioration de la circulation des cyclistes entre la rue Raymond-Losserand et la rue Vercingétorix, dans le prolongement de la rue des Arbustes
- L'amélioration de l'accès et du passage sous les voies de chemin de fer.

Pour les piétons, le désenclavement implique :

- L'amélioration du franchissement des voies ferrées,
- La création, à partir de la placette Didot, d'un accès direct à la Petite-ceinture, même si cet accès ne trouve son utilité que dans l'hypothèse de l'ouverture de cet espace à la promenade. Dans cette éventualité, la coulée verte serait plus « continue » que si elle est coupée par une rue comme la rue Didot.

Toujours pour les piétons, les accès à la dalle haute depuis le nord sont prévus pour être des escaliers.

Une association a suggéré que l'on construise une passerelle entre l'immeuble René-Leriche et la voie Ouest.

4. Répondre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques

Cette ambition figure également dans la présentation du projet. Nous attirons l'attention sur le fait que, à rebours du reproche formulé quelquefois, le bâtiment Gaudard-d'Allaines connaît une affectation probable. Il s'agit d'une résidence pour personnes très âgées, donc lentes et fatiguées, pour lesquelles l'accès à un espace de repos en plein air est vital.

L'architecte m'a certifié qu'il n'était pas possible de créer des rampes.

Nous suggérons alors au moins de placer un escalier, avec au moins un palier, large, avec des bancs. Cet accès doit se trouver à l'ouest de la voie B, afin de minimiser les traversées de voie et d'éviter le passage devant l'entrée du parking. C'est un minimum.

B- Sur les détails d'aménagement

1. Placette Didot

Les remarques des citoyens ne remettent pas en cause l'économie générale du projet, lequel est plutôt favorablement apprécié.

A la suite des habitants on ne peut qu'insister sur le dégagement souhaitable autour du bâtiment René-Descartes, et sur le caractère de place urbaine avec animations qu'il conviendrait de donner à cet espace.

La question du bâtiment Ambroise-Didot fâche un peu. On ne peut là aussi que recommander que les futures constructions tiennent compte de l'accès à l'espace culturel.

Nous ajoutons une recommandation, qui est de prévoir la possibilité d'ouvrir un accès à la Petite-ceinture. Le moment venu (s'il advient) il sera plus facile à réaliser s'il est prévu dès cette phase de travaux.

2. Promenade haute

Les demandes des citoyens sont convergentes vers le souhait d'un espace de détente et de rencontre, sans pour autant, bien au contraire, refuser la liaison avec le square des Arbustes. Ils rêvent de « place », de cafés, de tables de pique-nique et de jeux d'eau. Ils rêvent d'un espace polyvalent où faire des projections de films ou des fêtes de quartier. Cela n'empêche pas de dessiner l'espace et d'y implanter des éléments végétaux.

Il est vrai que le projet présenté dans le dossier d'enquête est très linéaire, et donne une part importante à une sorte d'allée rectiligne, recouverte de lattes de bois, cherchant à évoquer le pont d'un bateau (dossier, p. 58).

Les autres fonctions paraissent réduites à la portion congrue et plaquées sur le côté.

Les citoyens ont manifesté leur désintérêt pour de « faux arbres » (« en pot »), et nous les suivons dans l'idée de réétudier l'espace pour des usages plus souples et variés. Il nous semble aussi que l'idée d'implanter de la végétation grimpante ou en pergola ne doit pas être écartée trop vite.

3. Voies circulées A, B, C et D

Trois remarques seulement ont été formulées.

L'une émane de Hôpitaux de Paris qui souhaite que l'angle nord-ouest entre les voies C et D soit arrondi, de façon à dégager une meilleure continuité de terrain.

Cette demande nous paraît pouvoir être négociée dans le cadre des transactions à venir.

La seconde émane d'une association qui se demande s'il ne serait pas possible de faire passer la chaussée sous la dalle, afin que celle-ci ne soit pas amputée. Cette suggestion nous paraissant remettre en cause l'économie générale du projet, nous ne la retiendrons pas.

La troisième émane des Sapeurs pompiers qui auraient souhaité que la chaussée A ouest ne soit pas rehaussée. Cela ne semblant pas possible, malgré tout l'intérêt du projet envisagé, nous n'insisterons pas non plus sur le sujet.

En revanche, nous insisterons sur plusieurs points.

- La nécessité de créer un accès le plus facile possible à la promenade depuis l'angle voie B – voie A-ouest n'interférant pas avec l'entrée du parking ;
- L'idée originale et intéressante de créer une passerelle depuis le bâtiment René-Leriché ;
- La nécessité de prévoir que la circulation des bicyclettes –et des 2R motorisés légers- soit autorisée et possible sur l'ensemble de la voirie. Cette nécessité pourrait conduire à revoir une partie du projet, permettant peut-être aussi d'élargir les cours urbaines du bâtiment René-Leriché.

4. Liaison ouest

C'est sur ce point que se trouvent le maximum de contributions et aussi, semble-t-il, le maximum de difficultés.

Nul ne conteste l'idée d'assurer la continuité entre le square Auguste-Renoir et la nouvelle « promenade haute ». Mais le projet ne trouve son ampleur que si l'espace de jonction est élargi. Une rampe étroite et un escalier étroit ne font pas un projet très valorisant.

Le rachat d'une partie du terrain de la copropriété du 4 rue des Mariniers est susceptible de permettre de donner de l'ampleur au projet. Mais l'hypothèse qu'il soit vendu est peu consolidée. La Ville voudra-t-elle lancer une nouvelle enquête, d'utilité publique cette fois, pour cet espace ?

Par ailleurs, et quel que soit le caractère privé de la crèche et du local associatif, leurs accès mériteraient une requalification certaine. Là aussi le projet semble bien incomplet.

Plusieurs solutions ont été évoquées pour amoindrir l'inconvénient supposé de toute modification de la placette de retournement. La végétalisation du sol (sous caillebotis), son report à la place du jardin de la crèche des Mariniers, son recul aussi, toutes peuvent être étudiées.

La Ville ne propose ici que deux solutions, toutes deux ayant des qualités indéniables, mais aussi les mêmes faiblesses :

- Nécessité d'une acquisition de terrain qui serait acceptée à l'unanimité d'une copropriété ;
- Manque d'ambition du traitement de la liaison ;
- Absence de prise en compte de l'ensemble de l'espace recevant du public.

5. Liaison 2R dans le périmètre du projet

Concernant la liaison 2R entre la rue des Arbustes et les voies D et A ouest, le projet ne donne aucune assurance.

Il a été difficile, pour la commissaire-enquêteur comme pour le public, faute de vue en relief, de se faire une idée de la question.

Quoi qu'il en soit, la solution consistant à accepter le passage des 2R (sans et avec moteur, rappelons-le) sur la future placette des Arbustes, semble la plus réaliste. Elle se dégage de ma propre réflexion, à défaut d'apparaître dans le dossier. Cela implique une porosité de part et d'autre que l'on s'étonne de ne pas voir mentionnée, ni même évoquée, dans le projet.

Il n'a été évoqué, seulement oralement, que le fait qu'il « allait de soi » que les vélos rouleraient sur la voirie basse. Il m'a aussi été assuré qu'il « allait de soi » qu'ils pourraient rouler dans les deux sens, à partir du moment où la chaussée fait 4 mètres de large. Il n'est pas certain que le projet soumis à enquête présente une voie de 4 m. de large.

6. Respect des règles de sécurité

Enfin aucune donnée, ne serait-ce que théorique ou indicative, n'est présente concernant les règles de sécurité autour de l'immeuble de grande hauteur, et l'on comprend que les habitants se soient saisis de la question. J'aurais aimé avoir des assurances sur cette question et n'ai pu en obtenir. J'ai donc tout lieu de craindre que les règles de sécurité empêchent la réalisation du projet.

06- SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le projet prend place dans une conception générale de « désenclavement » et de liaisons piétonnes et cyclistes améliorées.

Mais il n'aborde pas réellement la question, puisqu'il ne dit rien sur :

- La rue Didot ;
- La liaison avec la rue des Arbustes ;
- Le double-sens de circulation cycliste ;
- La prolongation de l'itinéraire au moins jusqu'au passage sous la voie ferrée.

Le projet vise à requalifier tout un secteur.

Mais :

- Il ne recrée pas un espace public convivial de qualité ;
- Il manque d'ambition en ce qui concerne l'accès ouest à la nouvelle promenade ;
- Il ne tient pas compte de l'ensemble de l'espace, notamment entre les bâtiments René-Descartes et des Mariniers ;
- Il ignore la question des accès aux équipements recevant du public ;
- Il repose sur l'achat d'un terrain dont la vente est improbable.

On retiendra qu'il s'agit d'une idée séduisante qu'il conviendrait de ne pas abandonner, mais que, en l'état, le projet n'est pas abouti.

Document achevé le 19 avril 2007

CONCLUSIONS MOTIVEES

Après examen du dossier, entretiens avec associations et habitants, sur le site et en mairie d'arrondissement, après échanges téléphoniques, analyse des registres et du courrier ; après avoir pris connaissance des contenus du GPRU et du PDU ; après réflexion,

Je considère que le projet de réaménagement des voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais présenté au public en février 2007 a un certain nombre d'atouts :

- Le projet est ambitieux par maints aspects et la requalification en espace public d'une dalle de parking est très séduisante.
- La création d'une continuité piétonne entre deux rues importantes est également une initiative qui reçoit mon assentiment.

Mais que le projet n'est pas suffisant. Il souffre d'un manque de cohérence, spécialement sur les points qui sont considérés par la Ville elle-même comme essentiels, c'est-à-dire la circulation non-motorisée et le désenclavement.

Les entretiens que nous avons eus avec les représentants de la Ville (élue, responsable technique), dont nous n'avons pas obtenu de trace écrite, nous ont confortée dans notre impression de flou de ce dossier.

Autrement dit, notre constat est que l'idée, bonne en soit, n'est pas menée jusqu'à son accomplissement. Le projet passe à côté d'une belle occasion et ne répond pas aux exigences affichées par la Ville elle-même. *Il s'agit d'un projet non-abouti.*

Je suggère que, tout en gardant ses principes, réutilisation de la dalle haute et couverture de la Petite-ceinture jusqu'à la rue Didot, le projet soit retravaillé afin d'assurer :

- Une liaison de qualité entre les deux espaces verts
- Une réelle liaison à vélo d'est en ouest
- Une prise en compte de la continuité des parcours piétons et cyclistes de part et d'autre du périmètre du projet
- Un aménagement de la partie haute répondant mieux aux souhaits des habitants
- Des accès de qualité à la promenade haute depuis la partie nord.

N'ayant pu obtenir aucune assurance sur aucun de ces points,
je donne un **avis défavorable**
au projet tel qu'il a été présenté lors de cette enquête.

A Paris, le 18 avril 2007



Isabelle Lesens,
commissaire-enquêteur